



EPLEFPA TERRES & PAYSAGES SUD DEUX-SEVRES

**CONTRAT LOCATION ET ENTRETIEN
DE SYSTEMES D'IMPRESSION ET
PRESTATIONS ASSOCIEES**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R.C.)

SOMMAIRE

1 Description succincte du marché :	3
2 Identification de la personne publique qui passe le marché :	3
3 Délai d'exécution du marché :	3
4 Livraison :	3
5 Date limite de réception des offres :	4
6 Renseignements complémentaires :	4
7 Présentation des candidatures :	4
8 Sélection des candidatures :	5
9 Réception des offres :	6
10 Attribution du marché :	6

Le présent document constitue le règlement de la consultation du marché relatif à la location maintenance de systèmes d'impression avec accessoires et prestations de services associées pour les différents centres de l'EPLEFPA de TERRES &PAYSAGES SUD DEUX SEVRES.

Personne responsable du marché : Mme. Marie-Claude HASCOET, Directrice de l'EPLEFPA TERRES &PAYSAGES SUD DEUX SEVRES .

1 Description succincte du marché :

Mise à disposition de 10 systèmes d'impression par le biais d'une location avec option d'achat en fin de contrat. L'établissement se réserve au final la possibilité d'acquérir les machines en fin de contrat moyennant le paiement d'une option résiduelle, exprimée généralement en pourcentage du contrat initial. Le candidat devra donc mentionner celle-ci dans son offre.

2 Identification de la personne publique qui passe le marché :

EPLEFPA TERRES &PAYSAGES SUD DEUX SEVRES

Route de la Roche 79500 Melle

Pouvoir adjudicateur : **Madame Marie-Claude HASCOET, Directrice**

3 Délai d'exécution du marché :

La mise en place des systèmes d'impression devra être faite au plus tard le **01décembre 2016** afin que les travaux d'impression et de reprographie puissent débiter à compter de cette date.

4 Livraison :

Les dits matériels seront à livrer et à installer aux adresses suivantes, dans les locaux suivants :

- LYCEE AGRICOLE Jacques Bujault, Route de la Roche 79500 Melle
- C.F.P.A./ CFA Site de Melle, Route de la Roche 79500 Melle
- LYCEE HORTICOLE Gaston CHAISSC , 130 Route de Coulonges 79000 Niort
- Antenne C.F.P.A./ CFA Site de Niort, 130 Route de Coulonges 79000 Niort

5 Date limite de réception des offres :

Vendredi 16 septembre 2016 à 12 heures, délai de rigueur.

6 Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, pour les renseignements d'ordre administratif et technique, une demande par voie électronique à :

Mme FAOURI MERYEM

Tél 05 49 91 97 25

[Mail : meryem.faouri@educagri.fr](mailto:meryem.faouri@educagri.fr)

Mme LEFEBVRE JOCELYNE

[Tél 05 49 27 02 92](tel:0549270292)

[Mail : jocelyne.lefebvre@educagri.fr](mailto:jocelyne.lefebvre@educagri.fr)

Une réponse par mail sera alors adressée en temps utile à tous les candidats.

7 Présentation des candidatures :

La présentation de la candidature transmise par courrier comprendra :

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Le formulaire de candidature (DC1) complété, daté et signé
- La déclaration du candidat (DC2), complétée, datée et signée

Les formulaires types sont disponibles sur www.minefi.gouv.fr

- Le CCAP daté et signé
- Le CCTP daté et signé
- Le RC daté et signé
- Acte d'engagement daté et signé
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle et civile pour l'année en cours garantissant entre autre les tiers, en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des fournitures, notamment concernant la livraison de matériel
- Un relevé d'identité bancaire ou postale
- Fiches techniques pour chaque type de matériels
- Le détail du SAV proposé

INTEGRATION AUX RESEAUX, comptabilité des travaux : Les photocopieurs sont destinés à servir de centrale d'impression, simultanément sur le réseau (administratif et pédagogique) mis en place dans les centres de l'EPLFPA TERRES & PAYSAGES SUD DEUX SEVRES . Les photocopieurs devront permettre une reconnaissance des utilisateurs à des fins comptables à partir de leur identifiant réseau (annuaire LDAP). La comptabilisation des travaux sera faite par utilisateur et par centre de coût (classe ou formation).

Chaque utilisateur devra pouvoir, après identification, retrouver facilement tous les centres de coûts, pour lesquels il est amené à réaliser des travaux et uniquement ceux-ci.

Les identifiants des utilisateurs seront ceux fournis par une interrogation de la base LDAP (procédure automatisée simple pour l'administrateur réseau, avec en plus une possibilité d'une saisie manuelle des comptes des utilisateurs). L'attention du candidat est attirée sur la nécessaire bonne intégration de la solution proposée aux réseaux existants, condition de la bonne réalisation du marché. Une intégration partielle donnera lieu à l'application d'une retenue de 25 % sur le coût des copies facturées.

SERVICE APRES-VENTE : le candidat s'engage contractuellement à intervenir dans les 5 heures (ouvrées) suivant la déclaration de panne faite par l'établissement. 100 % des pannes devront être réparées dans les 24 heures (ouvrées).

Le non respect de cette obligation contractuelle fera l'objet d'une pénalité forfaitaire telle que décrite dans le CCAP.

L'offre précisera dans quelle mesure le matériel et les produits utilisés respectent l'environnement dans un objectif de développement durable. Les candidats devront en outre indiquer le niveau de nuisance sonore des photocopieurs proposés, ainsi que les niveaux d'émission d'ozone.

Les offres présentant une variante technique sont autorisées et doivent être chiffrées séparément de l'offre de base en précisant les coûts unitaires supplémentaires par copie. Le candidat y joindra toutes les informations et la documentation technique utiles pour l'étude de son offre.

8 Sélection des candidatures :

Sélection des candidatures :

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus par courrier au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Avant l'ouverture des enveloppes contenant les offres et au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par l'acheteur.

Jugement et classement des offres

L'acheteur examinera les offres des candidats, pour établir un classement.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre **économiquement** la plus avantageuse est choisie par l'acheteur.

- Valeurs techniques du matériel :20%
 - caractéristiques du matériel
- Valeurs technique du SAV : 20% :
 - Nombre de techniciens sur l'ex Poitou-Charentes

- Qualité des conditions de livraison
 - Certification de l'équipe technique
 - Lieu de la hotline
 - Délai d'intervention technique
 - Délai de réception des consommables
- Prix global à la page (location et maintenance) : 50 %
- Respect de l'environnement, recyclage et toxicité des matériels et produits : 10 %

9 Réception des offres :

Les offres seront transmises par voie postale à l'adresse suivante, avec **mention du marché** sur l'enveloppe :

Directrice de l'EPLEFPA TERRES & PAYSAGES SUD DEUX SEVRES,
Lycée Horticole Gaston CHAISSAC
« Marché public Systèmes d'impression »
130, Route de Coulonges,
79000 Niort

avant le 16 septembre 2016 à 12 h, délai de rigueur

10 Attribution du marché :

Les candidats susceptibles de se voir attribuer le marché devront produire, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans le mois suivant la notification :

- Les pièces prévues aux articles R 324.4 et R 324.7 du Code du Travail,
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Je m'engage à exécuter les prestations, objet du présent marché, conformément aux clauses et conditions du présent document.

Vu et pris connaissance, le

Cachet et signature du candidat